



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 82axcad7b

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat

Luxembourg, le 8 mars 2019

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle supplétif de l'impôt foncier - Exercice 2018

Vu et rendu exécutoire à la somme de six cent un euros (601,00€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Pour la Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller

Clara Muller



SECRETARIAT GENERAL
Pit BIEVER

13.03.2019





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 17 janvier 2019
Convocation des conseillers :
le 17 janvier 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 janvier 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Marc Baum, Conseiller

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 19 FEV. 2019

Le Conseil Communal;

82ax 78352

**Objet : 11.1 Relevé et Rôle Supplétif de l'impôt foncier pour les
exercices 2016, 2017 et 2018 (Titre 6); décision**

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2016, 2017 et 2018 au montant de € 601,00;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2016, 2017 et 2018 au montant de € 601,00.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 15.02.2019

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre